

# Programme Bilan de Compétences



Cadre légal d'un Bilan de Compétences : le bilan de compétences est une démarche individuelle, définie par l'article L6313-10 du Code du Travail, qui se fixe comme objectif principal : " l'analyse des compétences professionnelles et personnelles, ainsi que les aptitudes et motivations d'une personne ; pour lui permettre de mieux s'ouvrir au monde professionnel et de mettre en avant ses points forts, afin de définir un projet professionnel."

Selon la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, tout bilan de compétences comprend les trois étapes clés suivantes :

## 1. La phase préliminaire :

Cette phase d'introduction du bilan de compétences a pour but de confirmer l'engagement du(e) le(a) futur(e) bénéficiaire dans cette démarche. Les conditions de déroulement, les méthodes et techniques utilisées sont expliquées. Les besoins, attentes et objectifs souhaités sont analysés afin de déterminer la formule la mieux adaptée, la durée et le rythme des rendez-vous.

L'entretien préliminaire est mené avec un(e) consultant(e) attiré qui va accompagné(e) le(a) futur(e) bénéficiaire tout au long de son parcours de réalisation du bilan.

## 2. La phase d'investigation :

Cette phase centrale du bilan de compétences consiste en des entretiens individuels avec le(a) consultant(e) qui utilise des questionnaires pertinents pour aider le(a) futur(e) bénéficiaire à analyser ses compétences, aptitudes, motivations, caractéristiques personnelles et centres d'intérêt. Différents outils sont utilisés tels que l'autobiographie, le récit de vie, des tests de personnalité, des questionnaires sur les compétences, des enquêtes métiers, etc. L'objectif est de clarifier le projet professionnel et d'élaborer un plan d'action pour sa mise en œuvre.

Des conseils pour la rédaction de CV et de lettre de motivation ainsi que pour la préparation aux entretiens d'embauche sont également proposés.

## 3. La phase de conclusion :

Dans cette étape finale du bilan de compétences, les résultats détaillés de la phase d'investigation sont examinés, les facteurs qui pourraient faciliter la réalisation d'un projet professionnel ou d'une formation sont répertoriés, et les principales étapes de la mise en œuvre du projet sont prévues sous la forme d'un rétro-planning.

À la fin du bilan, un document de synthèse confidentiel et personnel est remis au bénéficiaire. Ce document rappelle les circonstances du bilan, les compétences et aptitudes du bénéficiaire en lien avec les perspectives d'évolution constatées, le projet retenu ainsi que les principales étapes envisagées pour sa réalisation.

## La phase de suivi post-bilan

Un entretien de suivi est proposé six mois après la fin du bilan pour faire le point avec le bénéficiaire sur l'avancée du projet. Cet entretien permet de remettre en perspective l'efficacité du bilan de compétences et les éventuels freins à la réalisation du projet et comment y faire face.

## Public

Le bilan de compétences est un droit, accessible à tous les actifs. Le bénéficiaire peut être salarié du secteur public ou privé, en CDD ou CDI, demandeur d'emploi, ou chef d'entreprise.

## Prérequis

Il n'y a pas de prérequis pour réaliser un bilan de compétences.

Prérequis techniques : toutefois il est impératif de :

- Disposer d'une connexion internet ( ADSL, fibre, 4G, ...) et d'un ordinateur avec une webcam ou un smartphone équipé d'une caméra frontale (indispensable dans le cas de séances à distance).
- Avoir une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports pédagogiques, répondre aux questionnaires et réaliser les tests en ligne et sur papier.

## Objectifs

Le bilan de compétences a pour vocation de permettre au bénéficiaire de se (re)centrer et de :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ; un projet de reconversion professionnelle ou de création d'entreprise;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

## Modalités d'accès

Dès la réception de votre demande, un rendez-vous informatif et totalement gratuit est programmé avec vous avant tout engagement, afin d'analyser votre besoin, il peut être réalisé par téléphone, en visio ou en présentiel.

Nous vous adressons une proposition commerciale (valable un mois); dès son acceptation, vous recevrez un contrat ou une convention de formation ( précisant les modalités de déroulement de la formation), livret d'accueil, proposition de déroulé sur mesure.

## Durée

24 heures maximum, dont 16 heures en face à face réparties sur une durée allant de 2 à 4 mois.

## Délais d'accès

Selon le mode et l'organisme financeur :

- CPF\* : une demande via votre compte CPF vous permet d'accéder rapidement à notre accompagnement, il faut compter 11 jours minimum entre la demande faite sur votre compte CFP et l'entrée en accompagnement.

\*CPF = Compte Personnel de Formation : le bilan est financé par le crédit dont vous disposez sur votre CPF. Pour connaître le montant de cette somme, créez un compte en vous connectant sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

- Pôle emploi : une demande via Pôle emploi inclut un délai de traitement de 30 jours entre la demande, la validation par Pôle emploi et l'entrée dans la prestation du bilan de compétences.

- Plan de développement des compétences des salariés : lorsque vous faites une demande de prise en charge de votre bilan de compétences auprès de votre entreprise, celle-ci dispose d'un délai d'un mois pour vous répondre. Lorsque c'est votre employeur qui vous suggère de suivre un bilan de compétences vous disposez d'un délai de 10 jours, pour signer la convention tripartite, passé ce délai cela a valeur de refus. Délais OPCO : 2 mois.

- Auto-financement : il est également possible de réaliser un bilan de compétences en auto-financement, début d'accompagnement sous 7 jours.

## Méthodes mobilisées

- Alternance d'entretiens individuels et personnalisés et de temps de travail en autonomie ( test, recherches, enquêtes ...), encadré par une consultante, coach certifiée, qui possède les qualités professionnelles et d'écoute, de bienveillance.
- Accès à une plateforme sécurisée : pour passer des tests.
- Jeux de rôles : le(la) formateur(trice) peut proposer des mises en situation pour aider le(a) candidat(e) à se préparer avec des exercices pratiques : préparation du pitch et préparation au entretiens d'embauche
- Base documentaire (sur les métiers, formations, marché de l'emploi...) accessible via un drive partagé.

## Déroulement

Les séances individuelles en face à face peuvent se tenir soit :

- dans nos bureaux à Bordeaux (environnement propice à l'échange, vous plaçant à l'écart des sollicitations de votre environnement familial ou quotidien) ;
- soit à distance, sur une plateforme de visioconférence.

## Méthodes d'évaluation

- Aboutir à un projet professionnel et/ou de formation
- Remise de la synthèse en fin de bilan

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous adaptons notre pédagogie et nos moyens, afin de vous accueillir dans les meilleurs conditions. Si vous êtes en situation de handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que l'on puisse mettre en œuvre les conditions nécessaires à votre accompagnement.

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## Tarif

- Formule Rebond = 2 000 € HT, 16 heures en face à face.

*Exonération de TVA en vertu de l'article 261-4-4-a du CGI (Code général des impôts)*

## Taux satisfaction

Les premiers taux seront communiqués dès fin 2023

Nombre de clients accompagnés -- .

Taux satisfaction - -. Taux de recommandation--.

## Lieu

Nos recevons nos bénéficiaires aux deux adresses ci-dessous à Bordeaux:

### **Regus Grands Hommes**

Place des Grands Hommes,

33000 Bordeaux

-----

### **Gare de Bordeaux Saint Jean**

Pavillon Nord, Rue Charles Domercq CS 21912,

33800 Bordeaux

-----

- Possibilité un mix de présentiel et de distanciel

- Possibilité 100 % à distance

## Contacts

Nabila YEMLOUL

contact@evopro.fr

07.86.96.08.74

## Pour aller plus loin,

N'hésitez pas à consulter le site institutionnel :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-bilan-de-competences>

## Formule Rebond



**24 heures, dont 16 heures de face à face, 2 000 €**

Cette formule comprend 16 heures d'accompagnement personnalisé assuré par un consultant expert en évolution professionnelle, dont 4 heures de conseils personnalisés sur un objectif spécifique en lien avec votre projet,

comprend un accompagnement personnalisé d'une durée de comprend :

- 16 heures en face à face,
- des heures de travail autonomes guidées par nos supports méthodologiques et tests (personnalité, intérêts professionnels),
- 4 tests,
- Un accès à une base de ressources, en utilisant un drive partagé,
- Le bilan dure de deux à trois mois.

### Objectif :

le bilan de compétences "rebond" vous offre les avantages suivants

- Une prise de conscience approfondie de vos ressources personnelles, de votre personnalité,
- Définir vos centres d'intérêts, vos valeurs et vos motivations.
- Une analyse détaillée de votre parcours professionnel
- Mettre en évidence vos compétences professionnelles de manière concrète
- Analyser et étudier des pistes d'orientation envisageables, en intégrant les réalités du marché du travail
- Élaborer un plan détaillé, étape par étape, pour la mise en œuvre de de votre projet
- Maîtriser les techniques de recherche d'emploi
- Rédiger vos outils de recherche d'emploi (CV, lettre, LinkedIn,..)
- Structurer un pitch de présentation et formuler à l'oral son profil, en vue de préparer les entretiens d'embauche

## CHARTRE DE DEONTOLOGIE DU BILAN DE COMPÉTENCES

La prestation de bilan de compétences garantit le respect d'une déontologie telle que définie par le Code du Travail et l'application de principes généraux de l'éthique professionnelle qui sont :

- Le respect de la personne humaine,
- L'indépendance de jugement et d'action : le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié.
- La neutralité et l'honnêteté : toutes les informations demandées au bénéficiaire pendant le bilan de compétences présentent un lien direct avec l'objet du bilan.
- La personne ayant bénéficié du bilan est la seule destinataire des résultats détaillés et de la synthèse. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.
- La transparence : les documents élaborés sont aussitôt détruits par nos soins, sauf demande écrite fondée sur la nécessité de suivi de sa situation.
- Les consultants d'EVOPRO sont formés et certifiés à la pratique du bilan de compétences. Ils possèdent un niveau d'expertise et de connaissance du monde du travail, de ses besoins et de ses évolutions du fait de leur expérience professionnelle.
- Les consultants d'EVOPRO travaillent en supervision et développent leur pratique professionnelle par des actions de veille et de formation continue.
- Intégrité et environnement de travail : les consultants d'EVOPRO proposent un environnement sécurisé et adapté pour répondre aux besoins du bénéficiaire.
- Le respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal) : les consultants d'EVOPRO sont garants de la confidentialité des échanges écrits et oraux. Aucune information n'est divulguée, sauf accord écrit de la part du bénéficiaire.
- Les consultants d'EVOPRO agissent dans un cadre strictement légal. Ils s'engagent à ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire. Cette chartre de déontologie du bilan de compétences est signée par la fondatrice d'EVOPRO, Nabila YEMLOUL, occupant également les fonctions de responsable pédagogique.

Pour toute demande complémentaire ou information, vous pouvez nous adresser un email à : [contact@evopro.fr](mailto:contact@evopro.fr), ou nous joindre au 07.86.96.08.74.